

# CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE

## RAPPORT DE JURY

**ADMISSIBILITÉ – SESSION 2017**

### 1. ORGANISATION GÉNÉRALE

#### • Conditions de déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est tenue au rectorat de Limoges les 28 et 29 mars 2017 dans de bonnes conditions tant au niveau de l'organisation générale que sur le plan matériel.

Le jury était composé de cinq personnes : un IA-IPR président de jury désigné par le Recteur, une IEN du premier degré, un IEN IO, une chef d'établissement et un formateur académique.

Les entretiens se sont déroulés dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur.

L'épreuve se décompose en deux phases :

- un exposé, d'une durée de 15 minutes, permettant au candidat de présenter son parcours et sa motivation à devenir formateur ;

- un entretien, d'une durée de 30 minutes, permettant aux membres du jury de conduire un échange complémentaire au rapport et à l'exposé, par le biais de questions d'approfondissement et / ou d'élargissement.

#### • Candidats 2017

23 candidats se sont inscrits à la session 2017. 14 ont demandé une dispense d'admissibilité, 10 l'ont obtenue.

11 des 13 candidats inscrits à l'épreuve d'admissibilité ont envoyé leur dossier, 10 se sont présentés à l'oral.

À l'issue des épreuves, ces 10 candidats ont été déclarés admissibles. Le nombre total d'admissibles est donc de **20**.

#### Candidats ayant passé l'épreuve d'admissibilité :

Champ professionnel	Enseignement	Éducation et vie scolaire	Total
Candidats inscrits	9	4	13
Candidats présents	7	3	10
Candidats déclarés admissibles	7	3	10

#### Candidats ayant demandé une dispense d'admissibilité :

Champ professionnel	Enseignement	Éducation et vie scolaire	Total
Candidats ayant demandé une dispense	13	1	14
Candidats ayant obtenu la dispense	9	1	10

Le jury a pu constater que les recommandations inscrites dans le rapport de la session 2016 ont été largement prises en compte par les candidats.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

• Les dossiers remis par les candidats respectaient généralement le format (rubriques attendues : parcours professionnel, parcours de formation, expérience significative, annexes facultatives) et les contraintes rédactionnelles (page de garde, mise en page, nombre de pages). Ils ont été préparés avec soin.

Sur la forme, quelques points méritent toutefois d'être soulignés :

- la rubrique « parcours de formation continue » ne concerne que les formations reçues : les expériences du candidat en tant que formateur n'ont pas à être répertoriées à cet endroit ;
- les motivations du candidat à devenir formateur doivent être explicitement exprimées ;
- cette année, tous les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) ont été fournis ;
- si la plupart des dossiers sont bien écrits et présentés, quelques fautes d'orthographe, voire de syntaxe, sont parfois rencontrées ;
- le choix des documents présentés en annexe n'est pas neutre et doit être effectué avec soin ; ceux-ci doivent apporter une plus-value au dossier et à sa compréhension : un petit nombre de documents bien choisis est préférable à une grande quantité d'annexes plus ou moins pertinentes.

Pour rappel, les annexes peuvent être au format numérique ; elles doivent alors être fournies sur une clé USB et peuvent être le cas échéant utilisées lors de l'exposé de présentation.

• Sur le fond, certains écueils sont à éviter :

- une rédaction trop linéaire des différentes parties du rapport, conduisant soit à une tabulation descriptive, soit à une narration, lesquelles ne mettent pas nécessairement ou suffisamment en exergue les aptitudes et compétences du candidat ;
- un manque de réflexion structurée, laquelle doit organiser, justifier, mettre en perspective l'évolution de carrière.

**Le jury s'attend à trouver dans le rapport du candidat les situations les plus significatives de son parcours (notamment de formateur) ainsi que les compétences qui pourront être transférées dans la fonction à laquelle il aspire. Les motivations, clairement explicitées, devront être abordées.**

## 3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 3.1 L'exposé

• La durée de l'exposé a toujours été respectée (pas de dépassement) et souvent utilisée en totalité. Elle n'est pas pour autant significative de réussite, ni de maîtrise des compétences requises pour cet exercice.

Pour rappel : lors de l'exposé de présentation, le candidat peut, à sa convenance, s'appuyer sur des notes personnelles et / ou sur un diaporama (ou tout autre support) conçu par lui, sans que ces documents n'aient à être fournis préalablement. Ces outils sont donc à distinguer des annexes qui font, quant à elles, partie intégrante du dossier.

• **Analyse globale :**

- les meilleures prestations sont celles qui organisent, structurent, analysent et projettent les compétences du formateur (*Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 - Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs*) en les illustrant, en les commentant, en les référençant à partir de situations vécues ou observées, de ressources et de lectures, de mises en relation avec les attendus institutionnels ;
- les prestations les moins performantes sont celles qui reprennent à l'identique le rapport d'activités sans apporter une touche nouvelle par la réflexion, l'argumentation ou l'illustration ;
- les restitutions trop descriptives ou narratives s'avèrent également infructueuses, en appauvrissant le propos et en le réduisant trop souvent à un récit de vie professionnelle ou à une panoplie de témoignages variés ;
- le recours à un diaporama constitue une véritable plus-value, à condition qu'il ne soit pas redondant avec le propos du candidat et s'il le nourrit d'informations complémentaires, judicieusement articulées avec les attendus de l'épreuve ;
- l'utilisation de notes est permise pendant l'exposé mais il est important de savoir s'en détacher et d'éviter la lecture monocorde d'un discours écrit au préalable ;
- un exposé présenté sans familiarités de langage, avec sobriété, conviction, et un dynamisme modéré, est apprécié ;
- la conclusion de l'exposé est essentielle à sa cohérence.

## • **Recommandations**

Il importe :

- de dégager les points essentiels qui justifient la candidature aux fonctions de formateur ;
- d'établir une mise en perspective, de mettre en valeur les actions, engagements, contributions développés dans l'exercice professionnel ou au service de celui-ci.

Il est recommandé de :

- réaliser un exposé organisé, hiérarchisé, avec une introduction et une conclusion qui saura également intégrer et problématiser l'évolution de carrière souhaitée ;
- mettre en valeur les expériences vécues en tant que formateur, même si elles sont limitées ;
- montrer une motivation réelle pour la formation et faire un effort de projection au-delà de sa discipline et de son niveau d'enseignement ;
- montrer une capacité d'analyse de ses pratiques ;
- mettre du sens et du lien entre le « vécu professionnel » et les « attendus institutionnels » ;
- confirmer des connaissances générales, notamment celles déployées par l'institution (Bulletin officiel de l'Éducation nationale, ressources Éduscol...) ;
- montrer que l'on est conscient de ses limites et savoir identifier ses propres besoins.

## **3.2 L'entretien**

### • **Analyse globale :**

Il ne s'agit pas de venir témoigner de pratiques, souvent expertes ou reconnues, ni d'attester d'une expérience ou d'une excellence dans un domaine ou une discipline. Il convient de mettre en valeur ses compétences et de pouvoir les transposer dans un univers élargi.

L'entretien doit donc permettre au jury :

- de vérifier les connaissances mentionnées par le candidat ou sous-jacentes à son propos ;
- d'élargir, aussi et surtout, la réflexion vers des thématiques connexes, autres que celles soulignées par le candidat ou pouvant être considérées comme connues et maîtrisées par ce dernier ;
- d'apprécier sa posture et ses compétences de futur formateur.

Les éléments attendus peuvent être répertoriés comme suit :

- inscrire sa réflexion dans la politique éducative en vigueur ;
- identifier et caractériser les gestes professionnels du métier d'enseignant/CPE ;
- avoir une connaissance suffisante des enseignements, dispositifs et organisations mis en place dans l'enseignement secondaire, mais aussi en amont et en aval de celui-ci ;
- dégager les observables indispensables pour réguler les besoins d'un enseignant/CPE stagiaire et/ou titulaire ;
- connaître les fondamentaux de la formation (individuelle ou collective) pour envisager des modalités d'accompagnement (en proximité ou à distance) et de suivi (en continu ou en différé) ;
- étayer et argumenter les réponses et, pour ce faire :
  - o mobiliser à bon escient des ressources diverses : savoirs personnels et référents théoriques, culturels...
  - o établir des liens avec le vécu professionnel construit ou partagé.

### • **Recommandations :**

Il importe pour le candidat :

- de savoir se projeter dans ses futures missions ;
- d'avoir un regard critique et de ne pas livrer un discours convenu ;
- d'étayer ses réponses d'arguments, de démonstrations ou d'illustrations appropriés ;
- de mobiliser ses connaissances et sa réflexion face aux situations d'élargissement proposées ;
- d'éviter les longues réponses évasives : mieux vaut reconnaître que l'on ne sait pas, ou demander au jury de préciser ou reformuler sa question ;
- de connaître les évolutions récentes du système éducatif et l'actualité de l'Éducation Nationale ;
- d'être précis dans le vocabulaire utilisé, de savoir définir les mots employés.

#### **4. RECOMMANDATIONS GLOBALES DU JURY**

En guise de synthèse, les principales recommandations mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- garantir la cohérence entre le rapport, l'exposé et les réponses développées lors de l'entretien ;
- mobiliser et articuler à bon escient ressources et références, exemples ou illustrations pratiques, actions propices à l'accompagnement et/ou porteuses de formation ;
- adopter une posture de (futur) formateur visant à mettre en perspective l'expérience acquise avec l'évolution souhaitée ;
- consolider les réponses en témoignant d'une réflexion distanciée, d'un argumentaire riche et varié, de connaissances référencées pleinement reliées aux pratiques exposées, d'une aptitude à analyser et à confronter des points de vue ;
- connaître les orientations institutionnelles en vigueur.

Fait à Limoges, le 30 mars 2017

Jérémy PAUL,  
Doyen des IA-IPR,  
Président du Jury